853
20/02/08

FROIDCOMBI S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000. EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - 414.865.352.
==========

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 30 NOVEMBRE 2007 à 10 Heures 30

L'an deux mille sept et le trente Novembre à dix heures trente, les Administrateurs de la Société **FROIDCOMBI** se sont réunis sur convocation de leur Président, Monsieur Alain BOUCHIÉ, au Siège Social de la Société ID LOGISTICS situé 410 Route du Moulin de Losque – 84300 CAVAILLON, à proximité du Siège de LA FLECHE CAVAILLONNAISE.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Alain BOUCHIÉ.**
- **LA FLECHE CAVAILLONNAISE, représentée par Monsieur Jean-Marc ATTIA.**
- **STEF TFE TRANSPORT, représentée par Monsieur Alain BOUCHIÉ.**
- **SNCF PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Mickaël TALMO.**
- **Monsieur Patrick JEANSELME.**

CINQ Administrateurs en exercice sont présents ; le Conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHIÉ - Président du Conseil d'Administration, assisté de Monsieur Pascal TERANNE - Secrétaire de séance. Monsieur Christian GLAYZON - Directeur Général, assiste à la réunion.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que chaque Administrateur a été destinataire du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, adopte et approuve ledit procès-verbal à l'unanimité et sans observation.

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PAR COOPTATION.

1) – NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PAR COOPTATION :

Le Président informe le Conseil d'Administration de la démission de la Société SNCF PARTICIPATIONS, qui rend vacant un siège d'Administrateur et de l'opportunité, dans l'intérêt de la Société, de nommer un nouvel Administrateur en remplacement.

Il est proposé, à cet effet, au Conseil et à la demande de Madame Anne-Marie IDRAC – Présidente de la SNCF, la nomination de Monsieur Mickaël TALMO – Directeur des relations humaines sociales et des affaires juridiques de SNCF PARTICIPATIONS.

Après échanges de vues, le Conseil décide, à l'unanimité – *Monsieur Mickaël TALMO s'abstenant de voter* – de nommer Monsieur Mickaël TALMO – Administrateur, à titre provisoire, en remplacement de la Société SNCF PARTICIPATIONS – Administrateur démissionnaire, sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Monsieur Mickaël TALMO exercera ses fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 pour la durée correspondant au temps restant à courir du mandat de la Société SNCF PARTICIPATIONS.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité légale, afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les administrateurs après lecture.

Certifié Conforme